



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

PR-729

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 12 octobre 2010

Présents: Mme Ariane ARLOTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Alexis BARBEY (L), M. Jacques BAUD (HP), M. Gary BENNAIM (L), M. Edgar BORDIER (R), Mme Valérie BOURQUIN (Ve), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), M. Georges BREGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), M. Rémy BURRI (R), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (L), M. Sylvain CLAVEL (UDC), Mme Renate CORNU (L), Mme Linda de COULON (L), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Adrien GENECAUD (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Pascal HOLENWEIG (S), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (L), M. Yves de MATTEIS (Ve), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Odette SAEZ (DC), M. Fabien SARTORETTI (Ve), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), M. Alexandre WISARD (Ve).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
 - 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
 - 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
 - 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.
- L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire ²⁾ extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 21 octobre 2010

Objet: PR-729

Crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière.

F. Perler

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Hélène Ecuyer, secrétaire

H. E.

Date:
14 octobre 2010